

Groupe des Nations Unies
pour le développement

24 mars 2014

Chers collègues,

En avril 2009, le Conseil des chefs de secrétariats des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a lancé l'Initiative pour un socle de protection sociale. Approuvée par les Etats Membres des Nations Unies lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) et appuyée par le G20 et de nombreuses autres instances, cette initiative a suscité un vif intérêt et s'est inscrite dans une dynamique forte.

Les activités de mise en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies ont connu un nouvel élan, lorsque gouvernements, employeurs et travailleurs ont adopté par consensus à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail, le 14 juin 2012 à Genève, un instrument novateur: la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012.

Les socles de protection sociale comportent, au minimum, des garanties élémentaires de sécurité sociale en ce qui concerne non seulement les soins de santé mais également la sécurité du revenu pour les enfants, les personnes âgées et les personnes qui sont dans l'incapacité de travailler – notamment en cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité. La recommandation de l'OIT et les activités de suivi des Nations Unies ont contribué à l'établissement de socles de protection sociale dans plusieurs pays.

Si nous vous écrivons aujourd'hui, c'est pour vous encourager à entretenir la dynamique qui sous-tend cette importante mission.

Les besoins restent immenses: plus de 76 pour cent de la population mondiale continuent à vivre sans une couverture sociale adéquate. Elargir l'accès à la protection sociale constitue un moyen de promouvoir à la fois les droits humains et une politique économique rationnelle. Des systèmes de protection sociale bien conçus soutiennent les revenus des ménages et la consommation intérieure, renforcent le capital humain et améliorent la productivité.

Face à une reprise incertaine et à une demande en baisse au niveau mondial, l'adoption d'un socle de protection sociale est une occasion de contribuer à stabiliser les économies, à générer une croissance inclusive et à renforcer la stabilité politique. Les socles de protection sociale sont un outil indispensable pour aider les pays à réduire la pauvreté, à lutter contre les inégalités, à accroître la résilience et à jeter les bases d'un développement humain durable.

C'est pour cette raison que nous invitons les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à envisager de prendre un certain nombre de mesures concrètes pour progresser sur cette voie. Ces mesures pourraient consister à:

1. Etablir, dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action» des Nations Unies, **des équipes chargées des socles nationaux de protection sociale** ou les renforcer lorsqu'elles existent déjà. Ces équipes devraient comprendre des représentants d'organisations des Nations Unies, des parties prenantes nationales concernées et des partenaires du développement.
2. Apporter un appui aux dialogues menés au niveau national, y compris au sein des gouvernements, sur les solutions possibles pour concevoir et mettre en œuvre des socles de protection sociale qui soient adaptés aux conditions locales et compatibles avec les dispositions pertinentes de la recommandation de l'OIT et les initiatives connexes – comme les travaux de l'OMS sur la couverture maladie universelle et les priorités et stratégies nationales de développement.
3. Aider les pays à entreprendre une analyse des besoins et lacunes en matière de protection sociale, des mesures facultatives qui permettraient de combler ces lacunes, des mécanismes de suivi et des éventuelles sources de financement, dans la perspective de renforcer les socles à plus long terme.
4. Dans le contexte de l'élaboration des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), promouvoir les socles de protection sociale en tant que vecteurs d'un développement inclusif et durable.
5. Collaborer avec les bureaux nationaux de statistique afin de renforcer leur capacité à collecter les données nécessaires à l'analyse des besoins de protection sociale et des dispositions existantes, données qui seraient ventilées en fonction de différents critères (sexe, âge et situation géographique). Promouvoir une stratégie efficace et coordonnée dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies aux fins de la collecte de données et du renforcement des capacités.

La publication intitulée *Initiative des Nations Unies pour un Socle de protection sociale. Manuel et cadre stratégique pour les opérations conjointes des Nations Unies au niveau national* qui a été envoyée aux équipes de pays des Nations Unies en 2009 reste d'actualité pour guider vos efforts dans la mise en œuvre de ces mesures ou autres dispositions. De même, un ensemble d'outils complémentaires est en cours d'élaboration et sera distribué prochainement. Ces outils pourront être utiles aux gouvernements pour étudier la conception des socles de protection sociale et en évaluer le coût.

Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) publiera prochainement un dossier thématique sur les socles de protection sociale, qui exposera la position commune des Nations Unies, contribuera à orienter les travaux des équipes de pays des Nations Unies et mettra en lumière d'éventuels domaines de collaboration en présentant des exemples concrets de l'appui apporté par ces équipes. Le document se fonde sur les succès obtenus dans ce domaine par le GNUD – Asie-Pacifique.

Le soutien résolu et concerté des Nations Unies a été un élément précieux pour aider des pays de différentes régions à définir leurs socles nationaux de protection sociale. Les coordonnateurs résidents peuvent jouer un rôle important en donnant des orientations et en indiquant la voie à suivre. Nous vous engageons par conséquent à envisager, dans le contexte de votre pays, les mesures qui pourraient être prises en vue de faire de la protection sociale une réalité pour tous.

Veillez agréer, Chers collègues, les assurances de notre parfaite considération.

Helen Clark
Présidente
Groupe des Nations Unies
pour le développement

Guy Ryder
Directeur général
Bureau international du Travail